



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de mise à disposition du parking de Kerduchat

DEL-2015-040

Numéro de la délibération : 2015/040

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 23/02/2015

Date de convocation du conseil : 17/02/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/02/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Faten ARAB-JAZIRI, M. Laurent BAIriot, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Convention de mise à disposition du parking de Kerduchat

Rapport de Laurence KERSUZAN

En vue de permettre le stationnement des usagers de la voie publique, il convient d'établir une convention entre le Centre hospitalier du Centre Bretagne, site de Noyal-Pontivy-Kério et la Ville de Pontivy pour la mise à disposition de l'ancien parking de l'Hôpital Jégourel au lieu-dit Kerduchat (incluant l'ancienne hélisurface à l'arrière de la parcelle) cadastré section AI 406 et section AI 392 , rue des trois Frères Cornec.

Nous vous proposons :

- d'approuver cette convention et d'autoriser Madame La Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 24 février 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DE KERDUCHAT

Entre les soussignés:

la Ville de Pontivy représentée par sa Maire , Christine LE STRAT, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du 17 avril 2014
Ci-après dénommée "Délégations du Maire

D'une part

Et

Le Centre hospitalier du Centre Bretagne , site de Noyal Pontivy -Kério
représenté par son directeur Philippe THOMAS

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En vue de permettre le stationnement des usagers de la voie publique, le Centre hospitalier du Centre Bretagne met à disposition de la Ville de Pontivy , à titre précaire et révocable, l'ancien parking de l' Hôpital Jégourel, au lieu-dit Kerduchat (incluant l'ancienne hélisurface à l'arrière de la parcelle) cadastré section AI 406 rue des trois Frères Cornec 00ha 80a 40ca et section AI 392 rue des Trois Frères Cornec 00ha 04a 99ca pour un total de 00ha 85a 39 ca.
(cf. plans joints)

Article 2 - Durée de la mise à disposition

La présente mise à disposition est consentie pour une durée de 1 an à compter du 1/03/ 2015.
Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 - Charges et conditions

La ville de Pontivy s'engage :

- durant toute la période de mise à disposition, à faire respecter les règles de sécurité par les occupants
- à réparer les dégâts matériels éventuellement commis par elle même ou toute personne morale ou physique intervenant par elle ou missionnée par elle sur la voirie ou les réseaux

- à assurer la propreté du site et l'entretien des espaces verts dans ce périmètre (parterres d'entrée, talus périphériques côté intérieur et tonte gazon)

Article 4 - Dispositions financières

Le parking, objet de la présente convention, est mis à disposition à titre gracieux

Article 5- Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

Par le Centre hospitalier du Centre Bretagne sur simple demande écrite :

-en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou de l'ordre public

- si les lieux mis à disposition sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Par la Ville de Pontivy en cas de force majeure dûment constatée ou si l'objet de la mise à disposition devenait inapproprié .

Article 6-Assurance

La Ville de Pontivy déclare avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages de tout nature résultant de l'occupation du parking objet de la convention.

Fait à

Le

Pour la Ville de Pontivy

Pour le Centre hospitalier du Centre Bretagne

Christine LE STRAT
Maire de Pontivy

Philippe THOMAS
Directeur

Département :
MORBIHAN

Commune :
PONTIVY

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/09/2010
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

©2010 Ministère du budget, des comptes
publics et de la réforme de l'État

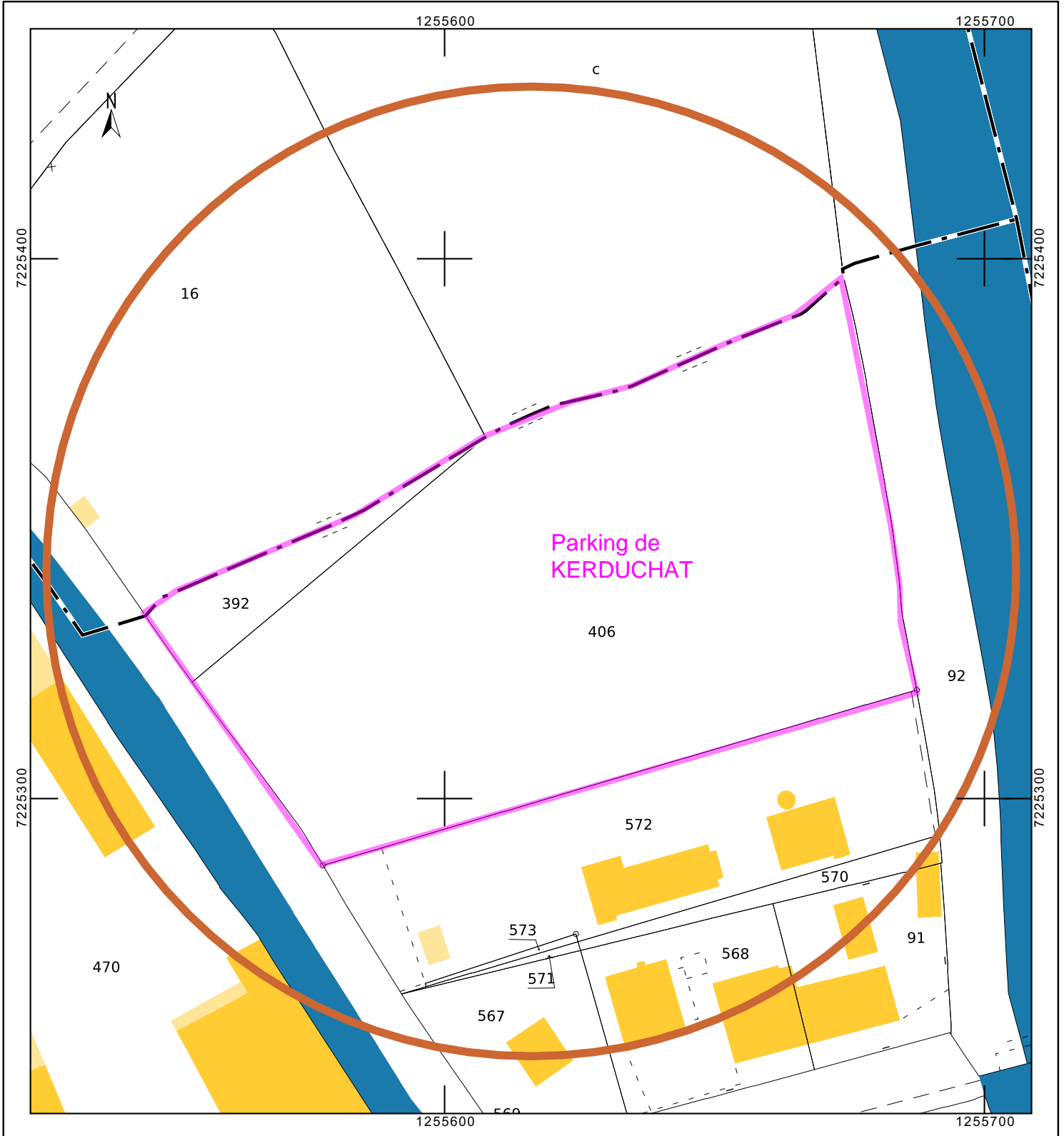
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PONTIVY
Hôtel des Impôts 36 Rue Albert de Mun
56306
56306 PONTIVY Cedex
tél. 02.97.25.50.44 -fax
cdif.pontivy@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE PONTIVY

CENTRE HOSPITALIER

HELISURFACE
Lieu dit "KERDUCHAT"
rue des 3 frères Cornec

Section AI
Nos 392 - 406
ECHELLE

DRESSE LE 14.08.98 PAR JEAN-MARC NICOLAS, GEOMETRE-EXPERT
7, RUE DU CAHNE BP 5 56301 PONTIVY CEDEX TEL. 97 29 57 04

